

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n° : 26 09 10

Objet :

Attractivité territoriale et touristique - Réhabilitation du bâtiment de la gare de L'Escarène - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence 06

RAPPORTEUR : Monsieur Raphaël SIMON

Madame le Maire expose que la commune est propriétaire du bâtiment de l'ancienne gare, situé Montée de la Gare / Route départementale 2566, et cadastré section A n°1405.

La commune souhaite engager une opération de réhabilitation et de valorisation de ce bâtiment autour d'un projet à vocation touristique, économique et patrimoniale.

Dans les étages, le projet prévoit la création d'une offre d'hébergement touristique aménagée sous forme de gîtes, dont l'exploitation serait assurée directement par la commune dans le cadre d'une régie municipale.

Au rez-de-chaussée, il est envisagé de créer une offre de restauration de type « bistrot de Pays », destinée notamment à valoriser les productions locales, les savoir-faire et l'identité culinaire du territoire, dont l'exploitation serait confiée à un opérateur dans le cadre d'un mode de gestion déléguée.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260910A-CC
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Ce projet doit permettre de sauvegarder et de remettre en valeur un bâtiment emblématique de L'Escarène, de renforcer l'attractivité de la commune et de développer une offre complémentaire, profitant de la desserte ferroviaire directe et de la situation géographique idéale sur un axe à forte fréquentation touristique.

Compte tenu de la technicité et des enjeux liés à cette opération complexe, il est proposé de solliciter l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes, dite « Agence 06 », à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 28 octobre 2020, conformément à l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre des articles L. 2422-2 et L. 2511-1 et suivants du Code de la commande publique;

l'Agence 06 a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) couvrant, notamment, les phases de faisabilité et de programmation, la passation et le suivi du marché de maîtrise d'œuvre, les études de conception, la consultation des entreprises, le suivi de la phase travaux, le respect des budgets alloués, la réception des ouvrages et les périodes de garantie.

Cette mission n'emporte aucun transfert de maîtrise d'ouvrage ni aucun pouvoir de représentation au profit de l'Agence 06. La commune demeure seule compétente pour arrêter le programme architectural et fonctionnel définitif, l'enveloppe financière, le plan de financement de l'opération, ainsi que pour en définir les modalités d'exploitation ultérieures.

Celles-ci feront l'objet de procédures distinctes, respectant les règles de publicité et de mise en concurrence applicables.

Les prestations de l'Agence 06 ne donnent lieu à aucune rémunération spécifique, indépendamment de la cotisation annuelle d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les orientations générales du projet de réhabilitation de la gare, comprenant, dans les étages, la création d'une offre d'hébergement touristique sous forme de gîtes destinée à être exploitée en régie municipale et, au rez-de-chaussée, la création d'une offre de restauration de type « bistrot de Pays » destinée à faire l'objet d'une gestion déléguée ;
- Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence 06 pour l'opération de réhabilitation du bâtiment de la gare de L'Escarène, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Précise que le programme définitif, l'enveloppe et le plan financier, les procédures relatives à la commande publique, la conclusion des marchés, la conduite opérationnelle et les montages contractuels restent de la pleine et entière compétence de la commune ;
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents nécessaires à son exécution, étant précisé que tout avenant en modifiant substantiellement le périmètre, les obligations des parties ou les conditions financières devra être soumis à l'approbation préalable du Conseil municipal ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260920A-CC
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- Précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions réglementaires.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

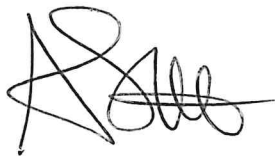
Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO**



**LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR**



**MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE**



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260910A-CC
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026